



Avertissement sur les risques

1. Préambule

Les Services proposés par Paymium sont relatifs au secteur des crypto-actifs (tels que définis par le Règlement UE 2023/1114 dit « MiCA ») et en lien direct avec la technologie blockchain. Ce document a pour objectif d'informer les utilisateurs de Paymium sur les principaux risques liés à l'investissement, à la détention et à l'échange de crypto-actifs. La présente liste d'avertissements n'est pas exhaustive, et d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs à ce jour, pourraient exister. Il est donc essentiel de les comprendre pleinement avant toute décision d'investissement.

Les crypto-actifs et les technologies de blockchain représentent une innovation financière majeure, offrant des opportunités d'investissement et de diversification pour les particuliers comme pour les entreprises. Cependant, Paymium rappelle que les crypto-actifs ne bénéficient d'aucune garantie au titre des systèmes de protection des dépôts (directive 2014/49/UE) ou d'indemnisation des investisseurs (directive 97/9/CE). Les clients reconnaissent avoir été informés que les crypto-actifs ne bénéficient d'aucune garantie de dépôt ou d'indemnisation (type FGDR).

Nous invitons chaque utilisateur à examiner attentivement les informations contenues dans ce document, à évaluer sa propre tolérance au risque, et à se renseigner indépendamment pour adapter ses choix à sa situation personnelle.

2. Risques liés aux crypto-actifs

2.1. Risques de perte en capital

Les crypto-actifs, par leur nature décentralisée et leur volatilité intrinsèque, comportent des risques de perte en capital, y compris une perte totale ou partielle des fonds investis.

Par conséquent, bien que le risque de perte ne dépasse pas le montant investi, les clients s'engagent à ne pas investir des fonds qu'ils ne peuvent pas se permettre de perdre. Par ailleurs, ils reconnaissent comprendre que les performances passées ne sont en aucun cas une indication des performances futures qui peuvent varier aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

Paymium ne fournit aucune garantie quant à la valeur future des crypto-actifs et ne peut être tenue responsable des fluctuations de marché.

2.2. Risques de volatilité et d'illiquidité

Les crypto-actifs sont soumis à une forte volatilité, avec des variations parfois brutales et imprévisibles, à la hausse comme à la baisse.

Par ailleurs, le client doit être conscient que certains crypto-actifs ou certains marchés peuvent présenter une faible liquidité. Une illiquidité peut rendre difficile, voire impossible, la vente ou l'échange d'un crypto-actif à un prix proche de sa valeur de marché dans un délai raisonnable.

Enfin, le client reconnaît que l'exécution d'un ordre important sur la plateforme de négociation peut entraîner un glissement (*slippage*), signifiant que l'ordre sera rempli à un prix moyen final moins favorable que le prix initialement affiché sur la Plateforme.



2.3. Risques technologiques

La technologie blockchain est complexe et exige une attention particulière de la part des utilisateurs. Des erreurs de transfert (adresse incorrecte, blockchain incompatible...) peuvent entraîner des pertes définitives de fonds, car les transactions sur la blockchain sont irréversibles.

Les clients doivent être conscients que l'utilisation des crypto-actifs peut impliquer plusieurs risques notamment :

- **risque de protocole** : les protocoles (code informatique sous-jacent à la blockchain) peuvent contenir des erreurs (bugs) ou des vulnérabilités de sécurité qui pourraient être exploitées par des tiers malveillants ;
- **risque de Smart Contracts** : les crypto-actifs basés sur des contrats intelligents (Smart Contracts) sont sujets à des risques d'exécution non souhaitée ou de défaillance irréversible du code, hors du contrôle de Paymium ;
- **risque de réseau** : des problèmes de congestion du réseau, des pannes d'électricité, ou des défaillances des communications peuvent entraîner des retards, des échecs d'ordre ou de transfert, ou des frais de réseau excessifs ;
- **risques de fork (bifurcation de la blockchain)** : les clients sont informés du risque de fork (fourche), qui est une modification du protocole d'une blockchain pouvant entraîner la création d'une nouvelle chaîne. Un fork peut entraîner une incertitude importante quant à la chaîne de blocs qui sera la plus supportée et la plus valorisée par le marché. Paymium rappelle qu'elle n'est pas tenue de supporter, d'administrer ou de créditer le nouveau crypto-actif créé par un hard fork.

Une méconnaissance de ces mécanismes ou une négligence dans la vérification des détails peut ainsi conduire à des conséquences coûteuses. Il est donc essentiel de s'informer, de vérifier chaque opération et d'adopter des pratiques adaptées à son niveau de compétence et de compréhension.

2.4. Risques de sécurité

Les clients sont conscients des risques de sécurité liés aux services proposés par Paymium, y compris les risques liés à une erreur ou une défaillance de sécurité, associée ou non à la blockchain, pouvant entraîner une perte de données ou encore d'accès aux crypto-actifs conservés. Paymium s'engage toutefois à maintenir un niveau de résilience opérationnelle numérique conforme au Règlement (UE) 2022/2554 (« DORA »).

Les risques essentiels sont liés à l'utilisation de l'identifiant du compte et du mot de passe. Les clients ne doivent communiquer leurs mots de passe à aucune tierce personne et sont tenus de préserver leur confidentialité en toutes circonstances.

Ils sont également tenus, lorsqu'ils utilisent Internet ou Internet mobile, de prendre les mesures nécessaires pour préserver un niveau de sécurité élevé sur leur matériel informatique.

De manière générale, il est conseillé aux clients, lorsque cela est possible, de faire usage de 2FA pour sécuriser les différents accès qu'ils peuvent avoir sur Internet (boîtes mail, réseaux sociaux, plateformes etc.).

Paymium ne saurait être tenu responsable des conséquences du partage, de la perte ou du vol des identifiants du compte, mots de passe ou 2FA du client qui lui sont strictement personnels.

Les crypto-actifs sont exposés à des risques de sécurité externes, tels que les piratages, les attaques de phishing ou les logiciels malveillants (malware). Ces menaces peuvent compromettre l'accès aux actifs des clients ou entraîner leur vol. Une vigilance constante et l'adoption de bonnes pratiques de



sécurité, comme la vérification des sources, des urls et la protection des identifiants, sont indispensables pour s'en prémunir. Les clients sont par ailleurs invités à ne jamais utiliser de logiciel de partage d'écran lors de leur utilisation des services de Paymium.

Les clients doivent uniquement se connecter à account.paymium.com ou paymium.com et ne pas se baser sur les résultats des moteurs de recherche.

2.5. Risques réglementaires et changements législatifs

Le client reconnaît que l'environnement réglementaire des crypto-actifs est en constante et rapide évolution. De nouvelles lois, réglementations ou interprétations réglementaires (nationales ou européennes, y compris l'évolution du Règlement MiCA) pourraient intervenir et impacter de manière significative la légalité, l'accessibilité, la liquidité ou la valeur des crypto-actifs, voire entraîner l'interdiction de certains crypto-actifs ou services.

Le client accepte que Paymium doive se conformer aux ordres et injonctions (gel d'actifs, divulgation de données...) émis par toute autorité compétente (AMF, Tracfin...), et que cette conformité puisse affecter l'accès ou la disponibilité des crypto-actifs du client, sans que Paymium ne puisse engager sa responsabilité pour ces actes.

Les services de Paymium reposent en partie sur des partenaires bancaires et des contreparties. Bien que Paymium mette tout en œuvre pour sélectionner des partenaires fiables, en cas de défaillance, de faillite ou de suspension d'activité de l'un de ces acteurs, l'accès aux fonds ou à certains services pourrait être perturbé.

2.6. Risques de fraude et d'escroquerie

Le secteur des crypto-actifs peut être une cible pour les arnaques et fraudes en tous genres. Les escrocs exploitent souvent la méconnaissance des utilisateurs ou leur confiance, via des faux sites web, des schémas de Ponzi, des faux supports techniques ou des offres d'investissement. Ces pratiques peuvent entraîner la perte totale des fonds investis.

Pour s'en protéger, une vigilance accrue est indispensable et il est fortement recommandé de suivre les recommandations ci-après.

3. Recommandations aux utilisateurs

Pour limiter les risques liés à l'utilisation des services de Paymium et aux transferts de crypto-actifs, les clients sont invités à suivre ces bonnes pratiques essentielles. Avant d'investir, le client doit prendre le temps de se former pour comprendre les mécanismes de la blockchain, le fonctionnement des portefeuilles et les risques associés. Les clients doivent notamment s'assurer des éléments suivants, sans s'y limiter :

- ne pas avoir été démarché ou accompagné par un tiers ne disposant pas des autorisations obligatoires pour inciter à l'ouverture d'un compte sur Paymium ;
- avoir un accès total et indépendant à son compte et ne pas avoir partagé ou exposé ses identifiants / mots de passe / 2FA (double authentification) ;
- ne pas répondre à des sollicitations invitant à envoyer des fonds sur ou depuis Paymium ;
- ne pas transférer de crypto-actifs afin de payer des frais de dossier ou en réponse à une sollicitation de société de recouvrement ;
- ne pas transférer de crypto-actifs sur des services non enregistrés ou agréés auprès des autorités locales, particulièrement des services promettant des rendements sur les crypto-actifs ;



- ne transférer des crypto-actifs que vers un portefeuille dont le client possède les clés privées ou un portefeuille dont le client possède un compte strictement personnel.

En cas de doute, les clients sont invités à contacter le support officiel (support [at] paymium.com) de Paymium ou à signaler toute tentative de fraude dont ils pourraient être témoins ou victimes.

Pour vous assurer de la conformité de la plateforme ou de l'application que vous utilisez, consultez les listes officielles publiées par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) à l'adresse suivante :

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protéger-son-épargne/listes-blanches>

Si la plateforme n'y figure pas, Paymium invite les clients à redoubler de prudence et à se renseigner avant tout investissement.

*
* *